

Voici la deuxième édition de notre brochure « spécial impôts ».

Nous y avons apporté quelques modifications suite à vos remarques faites tout au long de l'année.

Nous avons essayé d'être le plus complet possible mais aussi le plus simple.

La matière fiscale est complexe et chaque situation ne peut être évoquée.

Nous restons à votre entière disposition pour étudier le cas que vous jugerez utile de nous soumettre.

La participation financière de chacun de nous au bon fonctionnement de l'Etat et des services publics est importante. Il est nécessaire qu'elle soit juste à défaut d'être équitable. La crise que nous vivons à travers la baisse de notre pouvoir d'achat nous incite encore plus à vous apporter un service de qualité et de professionnalisme. La disparition des services administratifs de proximité que nous ne cessons de dénoncer est lamentable. Il n'y a plus d'interlocuteurs disponibles. Nous voulons être cette aide.

Dans notre revue, nous vous donnons le maximum d'explications pour réduire les erreurs.

La défense des dossiers fiscaux des travailleurs frontaliers est notre tâche quotidienne. Pour faire valoir les droits des salariés mais aussi leurs revendications. Nous demandons l'adaptation de la législation spécifique aux frontaliers dans le droit fiscal européen. A travers les gros dossiers comme notre récente victoire pour l'imposition unilatérale du KUG ou des prestations sociales mais aussi de spécificités locales.

Un groupe de délégués fiscalistes étudie des problématiques pour faire évoluer les particularités locales. Le chantier 2023 sera le développement de notre site internet avec des liens « directs » à la documentation administrative.

Je profite de cette page pour remercier toute l'équipe de rédaction et les différents intervenants et notre Président, Arsène Schmitt, pour la confiance qu'il nous accorde.